



Le coût d'une éventuelle démolition est évalué à 15,4 millions d'euros. PHOTO ARCHIVES PASCAL LAM

La déviation tend les relations avec l'Etat

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Le dossier du chantier arrêté de Beynac continue à s'inviter dans tous les débats. C'était le cas lundi

Hervé Chassain
hchassain@sudouest.fr

Il n'a pas fallu longtemps, lundi 24 juin, pour que le dossier de la déviation de Beynac s'invite dans les débats de la session du Conseil départemental de la Dordogne. C'est l'opposant Thierry Boldé qui a posé le premier la question de savoir pourquoi la majorité a refusé de participer au déjeuner traditionnel organisé par le préfet. « C'est un mélange des genres avec le dossier Beynac », a-t-il commenté à l'adresse du président Germinial Petro. Il en a profité pour lui demander des éclaircissements sur le coût réel de ce chantier, de son arrêt et de la démolition demandée par le tribunal administratif.

« Du mépris »

Il n'en fallait pas plus pour mettre Germinial Petro en colère : « L'Etat a un comportement incohérent et inacceptable et ne fait pas appel comme nous de la décision du tribunal administratif. Lui aussi est attaqué puisque c'est la préfecture qui avait signé l'autorisation. » Il en rajoute une couche : « Depuis trente-six ans que je suis élu, je n'ai jamais ressenti un tel mépris de la part de l'Etat. » Et il parle de « décision politique, votre politicienne ». Voilà qui promet de l'ambiance pour la présentation du rapport annuel des services de l'Etat devant

Diffamation : Petro au tribunal

Le procès engagé par l'association Défendre l'intérêt général en Dordogne (DIGD) et son président Théophile Pardo contre Germinial Petro se tenait lundi 24 juin devant le tribunal correctionnel de Périgueux. Les premiers accusent le président du Département de diffamation à la suite de propos rapportés sur le site de France Bleu Périgord le 4 décembre 2018. Germinial Petro avait affirmé que depuis bientôt deux ans, plusieurs associations, dont la DIGD notamment citée, « n'ont cessé de commettre des actes délictueux ». Il a évoqué des obtures et des engins dégradés ou encore des menaces. DIGD demande la condamnation et le versement au titre des dommages et intérêts de 1 euro symbolique. L'avocat de la défense a demandé que la participation soit déboutée. Germinial Petro n'était pas au tribunal, se trouvant en séance au Conseil départemental. Le ministère public s'en remet au tribunal, qui en a raison délibéré le 28 août.

l'assemblée départementale, ce mardi matin. Le repas traditionnel qui suit normalement est annulé. Germinial Petro dénonce aussi la position de l'Etat en matière de plans d'urbanisme, avec le gel des terrains destinés à des zones d'activité ou des habitations. « On va autoriser l'extension de Robisy ou le développement de la métropole bordelaise au détriment de nos départements ruraux. »

45 millions d'euros pour rien

Germinial Petro persiste et signe pour le coût du contournement de Beynac. Il promet que toutes les factures seront bientôt en ligne sur un site Internet La Vertité sur Beynac. 17,8 millions d'euros ont déjà été payés au 1^{er} juin 2019 pour des

acquisitions, des études ou des réalisations. 5,3 millions concernent des dépenses engagées à payer. Un montant de 6,5 millions est en discussion pour des frais d'ajournement, de résiliation, de réclamation, de maintenance... Enfin, des études auraient estimé à 15,4 millions d'euros la démolition de ce qui a été construit et la remise en état du site. Ce qui ferait un total TTC de 45 millions d'euros à déboursier sans aucun équipement au bout.

SUD OUEST.fr

Vidéo: la colère de Germinial Petro contre l'Etat sur le dossier de Beynac